



# Malaysia: Rapport national destiné au Comité scientifique de la Commission des Thons de l'Océan Indien, 2023

## Résumé exécutif

La prise totale de poissons marins dans les eaux malaisiennes en 2022 s'élevait à 1,308 million de tonnes, soit une légère baisse de 1,5% par rapport à 1,328 million en 2021. Les débarquements totaux en 2022 ont été attribués aux captures de 48 605 navires enregistrés, les chalutiers, les sennes coulissantes et les filets dérivants ayant contribué à un grand pourcentage des captures. En 2022, la production de poissons marins de la côte ouest de la Malaisie péninsulaire (détroit de Malacca) a contribué à hauteur de 728 623 t (55,7%) à la capture totale.

Le thon néritique représente 57 992 t (4,4 %) des débarquements de poissons marins de la Malaisie en 2022. Les senneurs sont les principaux engins de pêche dans les pêcheries de thon néritique, en particulier pour les navires de 40-69,9 TJB (Zone C) et de >70 TJB (Zone C2), le thon à longue queue dominant les débarquements, suivi du kawakawa et de la frégate. En 2022, les débarquements de thonine néritique sur la côte ouest de la Malaisie péninsulaire se sont élevés à 15.846 t, soit une augmentation de 37% par rapport aux 9.974 t de 2021. Entre-temps, les débarquements de thon néritique en Malaisie ont varié de 51 472 t à 74 489 t (2016-2022). La prise la plus élevée a été enregistrée en 2017 avec 74.489 t. Les débarquements de thonine néritique en Malaisie semblent s'être stabilisés entre 2016 et 2021.

Les captures de thon océanique de l'océan Indien ont diminué de 13,5 %, passant de 1965,9 t en 2021 à 1 701,2 t en 2022. Les débarquements de germon ont diminué, passant de 1 271,2 t en 2021 à 1 258,5 t en 2022. Le germon représentait près de 74% des prises totales sous forme de thon entier congelé, tandis que l'albacore contribuait à hauteur de 20% et le thon obèse à 6% des prises totales sous forme congelée et éviscérée.

La Malaisie a mis à jour le journal de bord national afin d'y inclure toutes les espèces, conformément à la Résolution 19/04. Le contrôle des débarquements de thon et l'inspection par l'inspecteur du port sont en cours. Le DOFM a contrôlé et suivi les navires hauturiers et les thoniers en utilisant le VMS national. Le DOFM a installé la CCTV sur les thoniers en tant qu'outil pour l'EMS.